

L'organisation territoriale des Balkans occidentaux

Pays	Organisation territoriale
France	<p>Depuis l'adoption en deux actes des lois de la décentralisation (1982-1983 et 2003-2004), il existe 3 niveaux de collectivités territoriales:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 26 régions (21 régions métropolitaines, 4 régions d'outre-mer, Corse) <u>Compétences</u>: éducation, apprentissage, développement régional, transport, aide économique, environnement, culture - 100 départements (96 départements métropolitains, 4 départements d'outre-mer) <u>Compétences</u>: action sociale, santé, éducation, développement local, transport, aide économique, environnement, culture - 36 763 municipalités <u>Compétences</u>: action sociale, santé, éducation, développement local, transport, aide économique, environnement, culture <p>À ces 3 niveaux s'ajoutent des structures de coopération intercommunale.</p> <p>Les dernières élections municipales et cantonales ont eu lieu les 9 et 16 mars 2008. Les prochaines élections régionales auront lieu en 2010.</p>
Albanie	<p>Adoption d'une stratégie nationale pour la décentralisation et l'autonomie locale en 1999. Loi organique sur l'autonomie locale No. 8652 du 31 juillet 2000. La Charte européenne de l'autonomie locale est devenue une loi albanaise en août 2000.</p> <p>2 niveaux de collectivités territoriales:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 départements - 309 communes et 65 municipalités <p><u>Compétences</u>: développement local, éclairage public, transports publics, urbanisme et agencement du territoire, routes, aide sociale, culture, sports, protection des forêts et des ressources naturelles, santé publique, éducation primaire</p> <p>Les dernières élections municipales ont eu lieu le 18 février 2007.</p>

<p>Bosnie- Herzégovine</p>	<p>Depuis les accords de paix de Dayton-Paris de 1995, l'organisation territoriale de la Bosnie-Herzégovine repose sur une architecture très complexe.</p> <p>En ce qui concerne la Fédération de Bosnie-Herzégovine, il y a 2 niveaux de collectivités territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 cantons, pourvus chacun de leur gouvernement et de leur parlement (5 cantons bosniaques, 3 cantons croates et 2 cantons mixtes) - 79 municipalités <p>En ce qui concerne la Republika Srpska, il y a 1 seul niveau de collectivités territoriales:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 63 municipalités <p>À cela s'ajoute le district de Brcko qui est depuis le 5 mars 1999 indépendant des deux entités de Bosnie-Herzégovine. Il est dirigé par le maire de Brcko et le superviseur international, Raffi Gregorian, adjoint du Haut représentant.</p> <p>Les dernières élections municipales ont eu lieu le 4 octobre 2004. Les prochaines auront lieu le 5 octobre 2008.</p>
<p>Kosovo</p>	<p>La nouvelle Constitution du 9 avril 2008, qui entrera en vigueur le 15 juin, fonde l'organisation territoriale du Kosovo. L'article 123 de celle-ci garantit l'autonomie locale.</p> <p>1 niveau de collectivités territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 municipalités (<i>Komuna/Opstina</i>) <p>NB : Il existe 5 districts (<i>okruzi</i>), qui sont des organes administratifs constitués de plusieurs municipalités.</p> <p>Les dernières élections législatives et municipales ont eu lieu le 13 septembre 2007, alors que le Kosovo n'avait pas encore proclamé son indépendance. Cependant, les Serbes du Kosovo ont voté pour les élections législatives et municipales de Serbie du 11 mai 2008, alors même que plusieurs organisations internationales contestaient l'habileté de la Serbie à organiser un tel scrutin.</p>

<p>Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM)</p>	<p>Les premières lois de décentralisation ont été adoptées en 1999. L'accord-cadre d'Ohrid (13 août 2001) a donné une nouvelle impulsion au processus de décentralisation (qui constitue le 4^e pilier de l'accord). En 2002, une nouvelle loi-cadre sur l'autonomie locale a été adoptée (24 janvier 2002).</p> <p>À partir de 2004-2005, une série de lois (une cinquantaine) sur la décentralisation ont été adoptées, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi sur l'organisation territoriale (loi du 15 juillet 2004 qui a posé que toute langue parlée par plus de 20% de la population serait considérée comme langue officielle au niveau local et a mis en place un nouveau découpage territorial), - la loi sur la ville de Skopje, - la loi de finance de la décentralisation <p>Particularité : existence de comités municipaux pour les relations intercommunautaires là où les minorités ethniques dépassent 20% de la population locale.</p> <p>I niveau de collectivités territoriales:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 80 communes (pour 123 avant 2004; 76 communes prévues pour 2008) <p><u>Compétences:</u> développement économique local, plan d'utilisation des sols, recouvrement de l'impôts, services municipaux (traitement et approvisionnement de l'eau, voirie et égouts), éducation primaire et secondaire, santé de base, services publics locaux, planification urbaine, culture, sport et loisirs</p> <p>NB : Skopje a un statut particulier (regroupe 10 municipalités)</p> <p>Les dernières élections municipales ont eu lieu les 13 et 27 mars 2005. Les prochaines auront lieu en mars 2009.</p>
<p>Monténégro</p>	<p>L'organisation territoriale du Monténégro repose sur la nouvelle Constitution du 22 octobre 2007, dont l'article 71 garantit l'autonomie locale.</p> <p>I niveau de collectivités territoriales:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 21 municipalités (<i>opstina</i>). Podgorica, la capitale, est elle-même composée de deux "municipalités-villes" <p><u>Compétences:</u> développement, aménagement du territoire et urbanisme, protection de l'environnement, assistance sociale, transports publics, enseignement primaire et secondaire, sports et culture, police, gestion de l'eau et assainissement</p> <p>Des élections locales ont été organisées le 10 septembre 2006 dans 13 des 21 municipalités que compte le Monténégro. La capitale Podgorica et les villes de Golubovci et de Tuzi ont également participé au scrutin.</p>

Serbie	<p>La Constitution serbe de 2006 et les lois sur l'organisation territoriale de la République de Serbie du 28 décembre 2007 fondent l'organisation territoriale actuelle de la Serbie.</p> <p>Le système local serbe repose sur la municipalité (1 niveau de collectivités territoriales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 122 municipalités (160 avant 2006) <p>NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 23 villes (3 villes avant 2006). La ville est une collectivité locale qui peut être composée de 2 ou plusieurs municipalités urbaines; elle remplit les mêmes fonctions que celles de la municipalité mais ses pouvoirs sont plus larges) - la ville-capitale de Belgrade, qui dispose d'un statut spécifique: elle est divisée en 17 arrondissements qui sont autant de municipalités ayant chacune leur propre conseil local <p><u>Compétences</u>: droit de propriété, services communaux, adoption des programmes de développement et d'urbanisme, aménagement et utilisation des terrains constructibles, protection de l'environnement, sport, tourisme, culture, protection et mise en oeuvre des droits individuels et collectifs des minorités nationales et des groupes ethniques, éducation primaire et secondaire et l'aide sociale (partagées avec l'administration centrale).</p> <p>Jusqu'à la déclaration d'indépendance du Kosovo, la Serbie comptait 2 provinces autonomes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la province de Voïvodine - la province du Kosovo <p><u>Compétences</u>: préservation du patrimoine agricole, forestier, touristique, thermal et industriel, entretien de la voirie, organisation des grandes foires, de la chasse et pêche, pouvoir réglementaire dans certains domaines (ex: culture, éducation, santé), droit de propriété</p> <p>NB : Il existe 24 districts, qui sont des organes administratifs constitués de plusieurs municipalités.</p> <p>Les dernières élections législatives (anticipées) et locales ont eu lieu le 11 mai 2008.</p>
--------	--

Sources:

Site Internet du Ministère des affaires étrangères français (www.diplomatie.gouv.fr)
 des différentes missions économiques françaises réparties sur la zone (www.missioneco.org)
 du comité de liaison pour la solidarité avec l'europe de l'est: COLISEE (www.colisee.org)
 du Conseil de l'Europe (www.coe.int)
 du programme communautaire SIGMA (www.sigmaweb.org)
 des collectivités territoriales au sein de l'Union Européenne (www.vie-publique.fr)
 de la Constitution kosovare (www.kosovoconstitution.info)

Publication du Comité des régions:

"Devolution process in the European Union and the candidate countries", janvier 2005

Rapport de l'OSCE sur la décentralisation en Macédoine :

"Survey on Decentralization 2007", septembre 2007

Fiches de synthèse réalisées par les Ambassades de France en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie.